



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - ARRONDISSEMENT DE LENS

## VILLE D'AVION

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ST/ CS.NV.2022. *Asse*

**Objet :** Modification de l'arrêté 2022.965 en date du 17 juin 2022 de l'article 3.  
Interdiction provisoire de la circulation et du stationnement Place de la République à AVION, le Samedi 27 Août 2022 de 12h00 à 01h00, en raison de l'organisation d'une séance de cinéma en plein air.

Jean-Marc TELLIER, Maire de la Ville d'AVION, Vice-Président  
du Département,

Vu l'instruction interministérielle sur la législation routière et  
notamment l'arrêté du 15 Juillet 1974 relatif à la législation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment  
ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213,3 et L 2213.4,

Considérant qu'en raison du déroulement de l'organisation  
d'une séance de cinéma en plein air, le Samedi 27 Août 2022 de 12h00 à 01h00 il convient  
d'interdire provisoirement la circulation et le stationnement Place de la République à Avion,  
afin de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique.

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront  
provisoirement interdits Place de la République ainsi qu'aux abords immédiats de cette  
place.

**Article 2 :** Seuls les véhicules appartenant aux services de sécurité, de santé et des  
organismes seront autorisés à circuler et à stationner.

**Article 3 :** Les prescriptions du présent arrêté seront applicables **le Samedi 27 Août 2022  
de 12h00 à 01h00** et prendront effet dès la mise en place, par les Services Techniques  
Municipaux, de la signalisation appropriée.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille  
dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la ville d'AVION, Vice-Président du Département, le Service  
Jeunesse, les Services de Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de  
l'exécution du présent arrêté.

Ainsi fait et arrêté à AVION, le *20 juillet 2022*

Le Maire  
Jean-Marc TELLIER  
Pour Le Maire absent  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint Suppléant  
Jean LÉTOUQUART

Date de publication :